

ÉTATS-UNIS

**Peine de mort : l'heure est à
l'initiative politique**

Index AI : AMR 51/142/00

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le gouvernement fédéral des États-Unis devrait donner l'impulsion politique qui permettrait de renoncer aux homicides judiciaires, a déclaré Amnesty International ce mercredi 13 septembre 2000 après la diffusion des conclusions d'une étude réalisée par le ministère de la Justice sur l'application de la peine de mort au niveau fédéral.

L'étude fait apparaître d'importantes disparités raciales et géographiques dans l'application de la peine capitale au niveau fédéral. Elle parvient notamment à la conclusion que les membres des minorités – et plus particulièrement les Afro-Américains – sont visés de manière disproportionnée et que la peine de mort n'est pas uniformément requise par les procureurs généraux sur tout le territoire national, en dépit des efforts déployés en ce sens par la ministre de la Justice Janet Reno.

« Nul ne sera surpris d'apprendre que l'application de la peine de mort au niveau fédéral présente le même caractère arbitraire qu'au niveau des différents États de l'Union », a souligné l'Organisation, avant d'ajouter : « Un virage dans le bon sens pourrait être opéré si le gouvernement fédéral faisait preuve de volonté politique en décrétant un moratoire sur les exécutions au niveau fédéral, montrant ainsi l'exemple au reste du pays.

« Le président Clinton a déclaré le 14 août, lors de la convention démocrate qui s'est tenue à Los Angeles, que son pays jouait "un rôle de premier plan sur la scène mondiale en matière de droits humains" et que les États-Unis étaient "plus dignes" et "plus généreux" que lorsqu'il était entré en fonction, a rappelé Amnesty International.

« Les mots du président sonnent creux au

Les pays ayant mis fin aux exécutions – ils représentent maintenant plus de la moitié des nations du monde – n'ont pas pris

vu du bilan des États-Unis en matière d'exécutions judiciaires. Il est temps que son administration prenne des mesures. »

Amnesty International et d'autres organisations n'ont cessé d'apporter la preuve que le pouvoir discrétionnaire des procureurs, combiné aux enjeux politiques, aux problèmes de racisme et aux questions de statut social, a rendu l'application de la peine de mort – un châtement déjà cruel et comportant un risque d'erreur – arbitraire, discriminatoire et injuste aux États-Unis.

« Cette loterie constitue un scandale en matière de respect des droits humains, et la seule solution est d'abolir la peine de mort », a déclaré l'Organisation.

En août 1999, le ministère de la Justice avait répondu à Amnesty International, qui venait de publier un document – intitulé *Des préjugés qui tuent* – présentant ses conclusions sur la relation existant entre racisme et peine de mort aux États-Unis. Si le ministère convenait alors qu'« il [...] est indéniable que les circonstances entourant nombre des cas décrits [...] sont préoccupantes », il ajoutait cependant qu'au niveau étatique, cette situation est du ressort des États de l'Union et qu'au niveau fédéral, « tout a été fait pour empêcher que la question de la race n'intervienne au moment de décider de requérir ou non la peine de mort. » L'étude réalisée par le ministère de la Justice semble aujourd'hui démontrer que ces efforts n'ont pas suffi.

« Le gouvernement des États-Unis doit maintenant prendre des mesures réelles pour réagir aux conclusions de cette étude et à l'inquiétude qui gagne de plus en plus d'habitants de ce pays en ce qui concerne l'équité de la peine capitale, a souligné l'Organisation.

« Les autorités devraient revenir sur leur décision de procéder à la première exécution au niveau fédéral depuis 1963. Elles devraient en outre s'engager à harmoniser la politique menée par les États-Unis dans ce domaine avec les normes internationales en vigueur et la tendance mondiale qui s'oppose à ce châtement d'un autre âge. »

cette décision en se fondant sur les sondages d'opinion, mais plutôt en s'appuyant sur la clairvoyance de dirigeants qui ont eu le

courage de choisir d'autres solutions que ce châtiment brutal et avilissant. L'adoption d'un moratoire sur les exécutions au niveau fédéral permettrait aux États-Unis de faire un premier pas dans la bonne direction.

« *La peine capitale est irréversible. Ce châtiment ne pourra jamais se départir de son caractère cruel ni du risque inhérent d'erreur irrémédiable. De plus, tant qu'il existera une forme quelconque de préjugé ou d'inégalité au sein de la société, cette peine risquera d'être appliquée de manière discriminatoire* », a ajouté Amnesty International.

odieux. Ce faisant, nous sommes immuablement opposés à ce que cette peine soit appliquée de manière inéquitable, en particulier si cette iniquité repose sur une discrimination raciale ou autre. »

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 (0) 207 413 5566 ou consulter notre site web :

<http://www.amnesty.org>

Complément d'information

La Cour suprême des États-Unis a mis fin aux exécutions en 1972 en raison de la manière arbitraire dont la peine de mort était appliquée. Plus de 660 condamnés à mort ont été exécutés dans 31 États depuis que la Cour a accepté l'entrée en vigueur de nouvelles lois relatives à la peine capitale en 1976. La dernière exécution d'un prisonnier condamné à mort par la justice fédérale remonte à 1963. Dans le couloir de la mort fédéral se trouvent notamment Juan Raul Garza, dont la date d'exécution a été fixée au 12 décembre 2000, et David Paul Hammer, qui est en train de renoncer à tout recours et s'est déclaré « prêt » à être exécuté.

Les autorités des États-Unis violent régulièrement les normes internationales relatives à la peine capitale, en particulier les dispositions qui interdisent le recours à cette peine contre les enfants, les malades mentaux, les personnes ayant été privées d'une assistance juridique adéquate, les personnes dont la culpabilité laisse planer de sérieux doutes et les ressortissants étrangers n'ayant pas été dûment informés de leurs droits consulaires après leur arrestation. À chaque fois qu'il lui a été demandé de prendre position contre ces violations, le gouvernement fédéral a répondu qu'il ne pouvait pas s'ingérer dans la politique des États en matière de peine capitale.

En 1996, après qu'Amnesty International lui eut demandé de constituer une commission présidentielle sur la peine capitale aux États-Unis, le ministère de la Justice avait écrit : « *L'administration et le ministère considèrent que la peine de mort est une sanction adaptée aux crimes les plus*